



Saisie immobilière pour vente aux enchères

Par **nananoute**, le **01/01/2013** à **12:27**

Bonjour,

Je viens d'apprendre par une tierce personne que mon appartement va être vendu aux enchères publiques dans 1 mois.

Je suis perdu car à ce jour je n'ai reçu aucun courrier m'informant de cette procédure lancée par un créancier.

Quels sont les recours possible ? A ce stade, est ce que je peux encore trouver un arrangement avec le créancier pour stopper la vente aux enchères ? Dois je contacter l'avocat qui s'occupe de la vente? Que dois je faire pour agir au mieux ? J'espère vraiment que vous pourrez m'aider par vos réponses. D'avance merci

Par **amajuris**, le **01/01/2013** à **15:20**

bjr,

vous avez du recevoir un commandement de payer avec le mention du titre exécutoire ainsi que toutes ses conséquences en cas de non paiement donc vous saviez que vous risquiez une saisie de votre appartement

il me semble un peu tard pour négocier avec votre créancier.

avant la mise en vente, il existe une audience d'orientation.

cdt

Par **nananoute**, le **01/01/2013** à **17:09**

Merci pour votre réponse . Mon appartement est loué et je vis chez mon amie, je n'ai reçu aucun courrier avec cette mention exécutoire. Dois je contacter l'avocat pour la date de l'audience d'orientation? Merci beaucoup